

Consultation relative au mandat de négociation en vue d'une adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (ALCP)

Monsieur le président,

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir octroyé la possibilité de se prononcer sur la position de la conférence des gouvernements cantonaux relative au projet de mandat de négociation en vue d'une adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Le canton de Neuchâtel est fortement orienté vers la fabrication et l'exportation de biens, ainsi que l'innovation technologique. De ce fait, nous partageons pleinement l'objectif et la nécessité d'assurer la voie bilatérale, partant, les bonnes relations Suisse-UE.

La question de la préservation des conditions de salaires et de travail reste primordiale dans notre canton et, tout en partageant la préoccupation de voir un système de contrôle efficace et efficient se mettre en place, nous rejoignons la position de la CdC.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND